



# Cerema

## La directive relative au bruit dans l'environnement (4ème échéance)

Sabrina Nawrocki

Cerema Méditerranée

21 mai 2019 – Comité de suivi du bruit – département du Var

# Préambule

*2017 : rapport de la commission européenne sur la mise en œuvre de la directive relative au bruit dans l'environnement (12 pages) – 2ème échéance*

Que contient ce rapport ?

- Examen de l'environnement sonore

*Quelle est la qualité de l'environnement sonore en Europe ?*

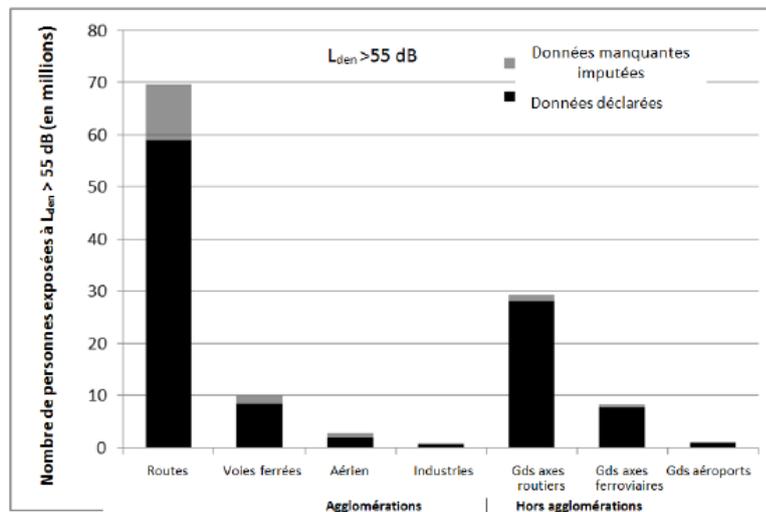


Figure 1: Nombre de personnes exposées à des niveaux de bruit dans l'environnement  $> 55$  dB  $L_{den}$  dans les 28 États membres de l'UE, en 2012, à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations.

-14 millions d'adultes qui subissent une gêne  
- 6 millions d'adultes sont fortement perturbés dans leur sommeil

# Préambule

*2017 : rapport de la commission européenne sur la mise en œuvre de la directive relative au bruit dans l'environnement (12 pages) – 2ème échéance*

Que contient ce rapport ?

- **Analyse de la mise en œuvre de la directive**

*Pourquoi la mise en œuvre de la directive a pris un retard important ?*

- cette politique ne figure pas comme une priorité au niveau national ou local ( ressources humaines et financières limitées)

- CBS : manque de données d'entrée centralisées et cohérentes / véritable absence de coordination entre les autorités compétentes / pas de comparaison possible des CBS obtenues entre les différents pays (chaque pays a sa propre méthode).

- PPBE : retard sur les CBS = retard sur les PPBE / délai trop court entre les CBS et les PPBE (12 mois)

# Préambule

*2017 : rapport de la commission européenne sur la mise en œuvre de la directive relative au bruit dans l'environnement (12 pages) – 2ème échéance*

Que contient ce rapport ?

- **Évaluation de la directive**

***La directive a t'elle été et continue t'elle d'être pertinente pour remédier au problème considéré ? L'intervention de l'UE apporte t'elle une valeur ajoutée / actions isolées des Etats-Membres ?***

Oui

→ Nécessité d'avoir une approche commune de la gestion du bruit  
(données harmonisées qui sont comparables)

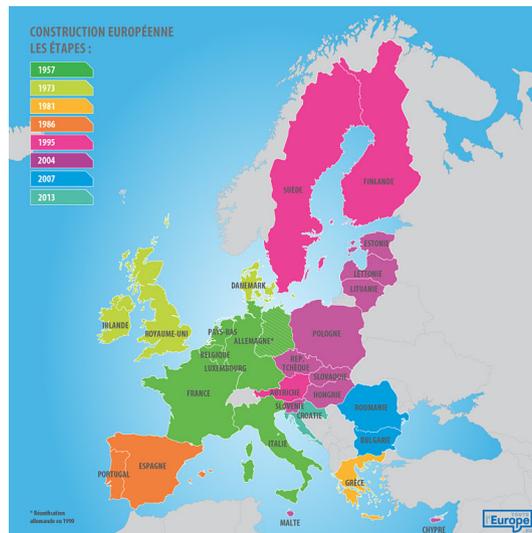
# Echéance 4 : la nouveauté

## CNOSSOS-EU

La nouvelle méthode d'évaluation pour  
les indicateurs du bruit de la directive  
(UE) 2015/996

# CNOSSOS-EU

*(Directive (UE) n° 2015/996 du 19/05/15 établissant des méthodes communes d'évaluation du bruit conformément à la directive 2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil*



## Constat :

Différences considérables entre les méthodes d'évaluation, la collecte des données et la qualité des données

## Solution

Elaboration d'une méthode d'évaluation des indicateurs du bruit unifiée : CNOSSOS-EU

# CNOSSOS-EU

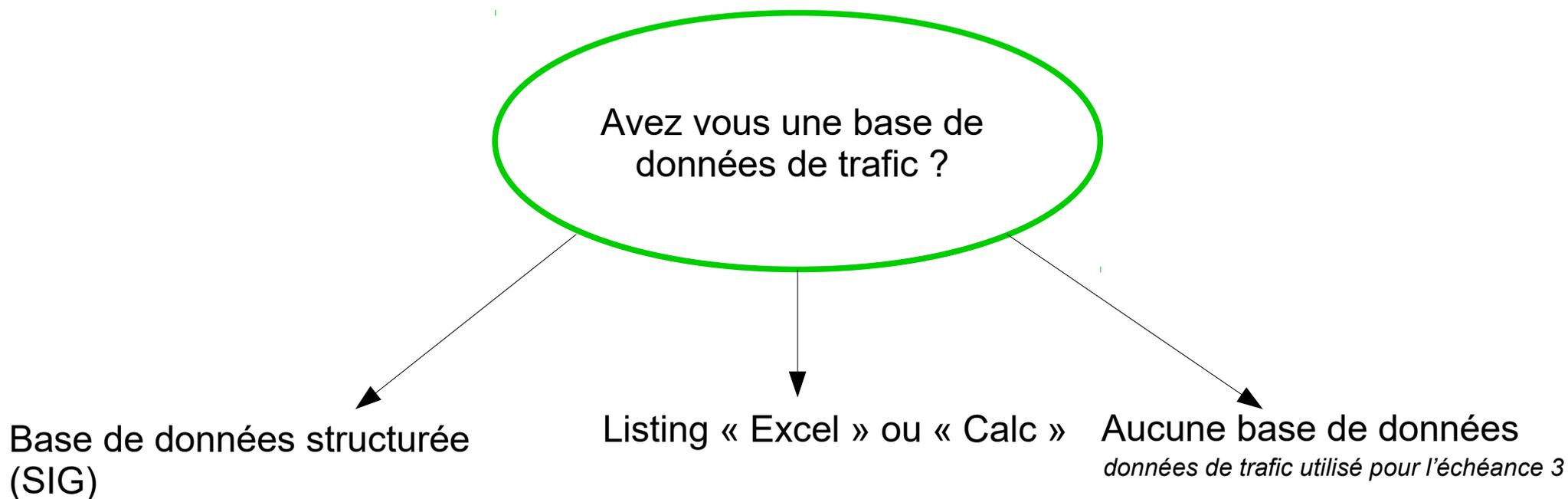
- Directive 2015
  - Modifie l'annexe 2
  - Publiée au JO européen
    - Méthode unifiée CNOSSOS-EU obligatoire pour toutes les cartes après le 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - Transposition dans le droit français
    - Nouvel arrêté
    - Intégration dans les logiciels

# CNOSSOS-EU

- Ce qui ne change pas (ou très peu)
  - Type de données de sortie
  - Le modèle de propagation (CNOSSOS-EU = NMPB-08)
- Ce qui change
  - Données d'entrée
    - Prise en compte possible des 2 roues (cat4) et petits PL (cat2)
  - Modèle d'émission des véhicules routier et ferroviaire
    - Adaptation au parc routier français réalisée (Cerema)
    - Adaptation au parc ferroviaire français en cours

# Echéance 4 : les dates clés à retenir

2019 : campagne lancée par la DGPR pour la collecte des données de trafic au titre de l'échéance 4



# Echéance 4 : les dates clés à retenir

1 octobre 2019 : Tour de France PLAMADE

Lieu : Cerema Méditerranée – 30 avenue Albert Einstein – Aix en Provence

12 journées  
d'information nationale  
du 17 septembre au 12 décembre 2019

LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE

**Cerema**

**A VOS AGENDAS !**  
4<sup>ème</sup> échéance - Directive «Bruit» - PlaMADE, un outil d'optimisation

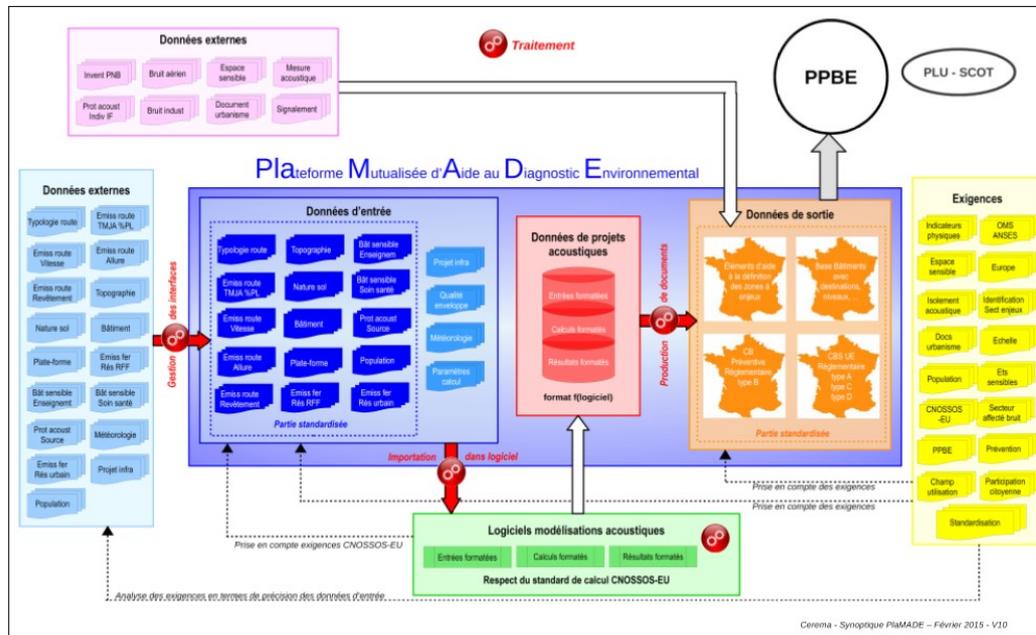
*Journées d'information gratuites*

**PlaMADE 2019**  
(Plateforme Mutualisée d'Aide au Diagnostic Environnemental)

# Echéance 4 : les dates clés à retenir

1 octobre 2019 : Tour de France PLAMADE

Lieu : Cerema Méditerranée – 30 avenue Albert Einstein – Aix en Provence



## Objectifs :

- . associer les gestionnaires de voiries avec des données fiables qu'ils auront fournis en amont
- . faciliter la production des cartes avec des données préalablement vérifiées
- . simplifier la démarche en fin de procédure

# Echéance 4 : les dates clés à retenir

**2020 (premier semestre)** : consultation des gestionnaires via les DDT(M) pour valider les données de trafic

**2020 (dernier trimestre)** : transmission à l'UE du linéaire à cartographier au titre des CBS4

**2022** : réalisation des CBS 4 où toutes les cartes sont à refaire

**2023** : réalisation des PPBE 4

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**